



## passeport et demande de titre de sejour

Par **criscris\_old**, le 16/11/2007 à 21:30

voila ! mon ami est en situation irreguliere depuis 2 ans et il a eu une reconduite a la frontiere , cela fait 1 an maintenant! et entre temps nous avons donné naissance a une magnifique petite fille et nous sommes allé voir un avocat qui nous a conseillé de faire une demande de titre de sejour vie privée et familiale mais notre probleme est que mon ami a du donner son passeport a la police, le jour ou il a eu la reconduite a la frontiere.hors pour faire la demande de titre de sejour il faut le passeport! que pouvons nous faire pour arranger ca?j ai l'impression que c'est perdu d'avance, que nous ne pouvons rien faire ! s'il vous plait que quelqu'un reponde a ce message car j'en peux plus de vivre avec la peur au ventre que l'on me separe de l'homme que j'aime et que l'on separe le pere de ma fille ! et lui non plus , il le ne supporterai pas!!!!!!!!!!!! aider nous s'il vous plait!!!!!!!!!!!!

Par **criscris\_old**, le 17/11/2007 à 13:02

bonjour maitre CERF je vous remercie pour votre reponse , mais malheureusement nous sommes de bordeaux!!!!mais pourriez vous nous donner un rdv telephonique?s'il vous plait car nous sommes vraiment perdu!!!!!!!!!!!!!!merci

Par **souaade**, le 17/11/2007 à 23:26

je ne comprend pas pourquoi la police a pris le passeport de votre conjoint ils n'ont pas le droit. mon mari aussi a eu une reconduite a la frontiere mais ils lui ont rendu son passeport et son permis de conduire. ils n'ont pas le droit de garder les pieces d'identité meme si la

personne est en situation irreguliere.

Par **criscris\_old**, le **18/11/2007** à **13:40**

bonjour souaade! nous non plus, ne comprenons pas pourquoi ils ont prit son passeport car il a eu juste un controle dans le metro, sans raison particuliere, et ils ont accompagné mon ami jusqu a l appartement ,pour chercher son passeport!et mon ami, ne savait pas qu ils n avaient pas le droit de prendre son passeport! et quand on en reparle ,il en est malade!et nous ne savons pas quoi faire pour arranger cela , on a vraiment l impression d etre des mauvaises personnes , alors que pas du tout ! notre seule erreur et de ne pas savoir quoi faire veritablement, pour regulariser la situation!

Par **souaade**, le **19/11/2007** à **12:37**

aller voir les association, ou plutot la personne qui est en situation reguliere va voir les association et se renseigne !!! bon courage et dite vous que vous n'etes pas les seules dans la galere! ma situation aussi est critique...

Par **criscris\_old**, le **19/11/2007** à **21:28**

bonsoir souaade ! merci pour votre conseil !nous avons trouvé une association et nous y allons cette semaine et j espere que votre situation va s arranger pour vous et votre conjoint ! que vous avez trouvé une solution!  
si vous voulez parlé n hésiter pas ! on aura qu a se donner nos adresse msn!!!!!!!!!!!!!!

Par **souaade**, le **20/11/2007** à **12:13**

ok pas de probleme mon adresse msn est souadkarim92@hotmail.fr a bientot !!!

Par **roub**, le **30/11/2007** à **11:49**

Bonjour,

Je viens de découvrir ce site et de lire votre message, je vis la même situation que vous je partage ma vie avec mon ami nous voulons nous unir mais lui n'a pas de passeport, et toutes les autorités nous bloquent, nous n'avons aucun moyen d'obtenir ce passeport. Je comprends très bien ce que vous vivez, car lui pour le moment a un récépissé mais un jour sa situation peut devenir irrégulière. Avez vous eu des informations car si oui je souhaiterais savoir, nous

pouvons continuer à échanger nos infos si vous le souhaitez.

MERCI D'avance

Par **criscris\_old**, le **30/11/2007** à **13:46**

bonjour ! que voulez vous dire quand vous dites que toute les autorités vous bloquent? apparament il y a des moyens de recuperer le passeport! mais comment , je ne sais pas et tout depend de la situation, c est se que l on m a dit mais le mieux quoi quand on dise est allé voir un avocat spécialiser dans les droit des etrangers! sinon on sort pas est on broit du noir car tous se que l on fait ne mene a rien !je vous souhaite du courage car on se sent vraiment seul dans cette situation!peut etre a bientot et si vous aussi vous avez des solutions !contacter moi!

Par **roub**, le **30/11/2007** à **13:53**

Mon ami n'a pas de moyen d'avoir un passeport car c'est un demandeur d'asile politique qui a fui son pays qui n'avait pas de passeport il était mineur à ce moment là et celui de sa mère a été détruit. Donc aujourd'hui, nous souhaitons nous pacser mais le récepissé qu'il possède ne fais pas foi de pièce d'identité, et si on veut se marier il n'aura pas droit au travail sans fournir un passeport. Le tribunal m'a dit que ce n'était pas possible et le service info migrant de Paris m'a expliqué tout ça, du coup je ne sais pas où m'adresser, nous vivons dans une petite ville, comment savoir s'il y a des organsimes spécialisés ou des avocats spécialisés sur le droit des étrangers.

Merci d'avance

Par **criscris\_old**, le **30/11/2007** à **14:17**

il est de quel pays?et vous habitez ou?mon ami n a plus de passeport et si on arrive a avoir un titre de sejour normalement il aura le droit de travaillé , il me semble que si il obtient un titre il aura droit a travaillé meme sans passeport! c est bizar! vous etes sur?

Par **roub**, le **30/11/2007** à **14:40**

Mon ami vient d'Azerbaïdjan, et origine arménienne, nous sommes dans le 64. Pour le passeport, c'est le service migrant de Paris qui m'a expliqué,mais c'est ce que me dit mon ami c'est propre à chaque ville, chaque préfecture.

En tout cas ça fais du bien de pouvoir échanger avec quelqu'un sur tout ça ma famille est au courant mais ne connait pas et j'essaie de les éloigner de tout ces procédures difficiles.

Et vous vous etes où et de quel pays. Et avec votre fille vous n'avez pas de solution facile.

Merci

Par **criscris\_old**, le **30/11/2007** à **19:03**

oui , je vous comprend tout a fait ! moi, ma famille au contraire de vous je n en parle pas trop car ils sont pas trop pour les gens qui ont des problemes de papiers. . .et le fait d avoir un enfant ne resoud pas le probleme !et on est 2 fois plus malade!je ne connais pas d association dans le64 MALHeureusement car moi je suis du33!sivous voulez quand parle je vous donne mon adresse e mail laurelilou@hotmail.com! a bientot j espere et mon ami est du brésil

Par **roub**, le **01/12/2007** à **17:59**

J'espère qu'un jour vos parents comprendront votre situation, c'est important de se sentir soutenu dans ces épreuves. J'ai vu dans les questions posées, qu'un avocat vous avez répondu, est ce qu'il avez pu vous informer. Est ce que vous avez une adresse d'association spécialisée ou avocat pour les étrangers sur le 33, qui a pu vous aider dans vos démarches. Merci d'avance

Par **criscris\_old**, le **01/12/2007** à **21:00**

je n ai pas eu de nouvelles de maitre cerf!!vou n avez pas d avocat pres de chez vous?j ai relevé le nom d une association sur bordeaux mais je ne suis pas allée je vous donne ses coordonnées :ide institut de defense des etrangers 0556447384 . . j espere que cela pourra vous aider

Par **roub**, le **01/12/2007** à **22:14**

merci beaucoup je les contacterai je vous donne des infos dés que j'ai du nouveau, n'hésitez pas si besoin, bon courage à bientôt

Par **citoyenalpha**, le **31/03/2013** à **00:53**

Bonjour

votre ami doit demander à l'ambassade d'Azerbaïdjan un passeport.  
La France a des relations diplomatiques avec l'Azerbaïdjan.

Toutefois ayant été demandeur d'asile votre ami a du faire l'objet d'un fichage par l'OFPPRA.  
La fixation d'identité par l'OFPPRA peut permettre à la préfecture d'établir un titre de séjour en fonction des informations recueillies par l'OFPPRA.

Renseignez vous auprès de cette dernière.

L'association la cimade peu vous assister dans vos démarches.

Restant à votre disposition.